La Ville de Saint-Raymond dessert une population de 11 964 personnes. Elle se caractérise par son dynamisme, son esprit innovateur et par sa rigueur administrative. Elle encourage le leadership, le travail d'équipe, l'initiative personnelle, la communication, le respect ainsi que la collaboration. Elle poursuit des objectifs d'amélioration continue de son organisation et des services qu'elle rend à ses citoyens. C'est dans ce contexte qu'elle désire s'adjoindre

MONITEUR DE SKI OU PLANCHE À NEIGE – SKI SAINT-RAYMOND
POSTE SAISONNIER - NON SYNDIQUÉ
AFFICHAGE A-E-2026-08

Sommaire du poste
Sous la supervision de la responsable de la station de ski, la personne aura comme rôle d'enseigner les techniques de ski ou de planche à neige et d'assurer la sécurité dans un climat d'apprentissage positif.

Principales responsabilités
- Enseigner les techniques de ski ou de planche à neige.
- Voir à l'accueil du participant et assurer un climat d'apprentissage optimal et positif.
- S'assurer du respect des normes de sécurité et des directives mises en vigueur.
- Transmettre la passion des sports de glisse.
- Lorsque requis, remplir les fiches de progression des skieurs ou des planchistes.

Exigences
- Détenir un intérêt marqué pour l'enseignement.
- Aimer travailler à l'extérieur peu importe les conditions climatiques.
- Être disponible pour les besoins requis la fin de semaine et certains soirs.
- Avoir 14 ans ou plus (en ski).
- Être membre d'une entité reconnue par l'ASSQ ou être disposé à vous inscrire au niveau 1. L'inscription est payée par la Ville de Saint-Raymond.

Compétences
- Capacité à travailler avec le public.
- Capacité à répondre adéquatement aux clients.
- Capacité à effectuer un contrôle en fonction des normes en vigueur.
- Capacité à faire preuve d'autonomie et de leadership.

Traitement et horaire
L'horaire de travail est déterminé en fonction de la période d'ouverture de la station. Lors d'une saison normale, la station est ouverte le samedi et dimanche en journée et le mercredi, jeudi et vendredi entre 16 h 30 et 20 h. La rémunération horaire déterminée en fonction de l'expérience du candidat. Elle se situe entre 18,44 $ et 20,57 $ pour les cours individuels et entre 23,78 $ et 28,30 $ pour les cours de groupe.

Si vous possédez ces compétences et êtes intéressé à relever ce défi, veuillez acheminer votre curriculum vitae en **inscrivant le numéro d'affichage A-E-2026-08**, au plus tard le **6 novembre 2026 à 16 heures**, à madame Alexandra Beaupré, responsable de la station Ski Saint-Raymond, Ville de Saint-Raymond, 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1 ou à rh@villesaintraymond.com.

Seules les personnes retenues pour l'entrevue seront contactées.

Sans exclure le féminin, le masculin est employé dans le présent document afin d'alléger le texte. La Ville de Saint-Raymond respecte le principe d'équité en matière d'emploi.